



Changement de date de publication des résultats :
mercredi 9 mars 2022 au lieu du mardi 01/03/2022

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DES PERMUTATIONS INFORMATISÉES – RS 2022

Formulation des demandes	
	✉ Publication de la note de service au BO spécial n° 6 du 28/10/21
du jeudi 4 au mardi 30 novembre 2021	✉ Ouverture de la plateforme « info mobilité » : 01.55.55.44.44 de 9h30 à 19h
du mardi 9 – 12h au mardi 30 novembre 2021 – 12h	✉ Formulation des demandes de mutation sur Iprof (SIAM)
Mardi 30 novembre 2021	 Date limite d'envoi par les candidats du dossier à constituer en vue d'une demande au titre du handicap (annexe 2) au Dr GRUEL Médecin de Prévention Conseillère Technique – Rectorat d'Orléans-Tours.
Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 12 heures	 Mise en place de la cellule mouvement au service de la DPE 28
Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
Mercredi 1^{er} décembre 2021	✉ Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Mercredi 8 décembre 2021 au plus tard, cachet de la poste faisant foi	 Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à la Direction des services départementaux d'Eure et Loir – D.P.E / Bureau Gestion collective.  Toute confirmation non retournée dans les délais invalide la participation du candidat.
Demandes tardives et demandes de modification	
Mardi 18 janvier 2022 au plus tard	 Date limite de réception à la DSDEN 28 – Bureau de la gestion collective du formulaire de demande tardive pour les participants en position de détachement, affectés ou mis à disposition dans une collectivité d'outre-mer <u>ayant rencontré des difficultés à se connecter</u> durant la période de saisie des vœux sur SIAM1 (1)
	 Date limite de réception à la DSDEN d'Eure-et-Loir <ul style="list-style-type: none"> ▪ des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ▪ des demandes de modification de situation familiale (1)
Phase de consultation des barèmes et remontée des données au MEN	
Mercredi 19 janvier 2022	Affichage des barèmes dans SIAM par les DSDEN
du mercredi 19 janvier au mercredi 2 février 2022	⇒ Phase de correction des barèmes par les DSDEN sur sollicitation des candidats à la mutation <i>A compter du 3 février, les barèmes ne seront plus susceptibles d'appel. Ils seront arrêtés définitivement.</i>
Lundi 7 février 2022	 Affichage des barèmes définitifs arrêtés par l'IA-DASEN dans SIAM
Mercredi 9 février 2022	 Remontée des fichiers par les CDTI au MEN
Demande d'annulation	
Jeudi 10 février 2022	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation (cachet de la poste faisant foi)
Vendredi 18 février 2022	Date limite de remontée des demandes d'annulation de participation au MEN

(1) Formulaire téléchargeable sur le site www.education.gouv.fr / rubrique « concours, emplois, carrières – personnels enseignants... - promotions, mutations et affectations – siam : mutations personnels 1^{er} degré »

Le mardi 1er mars 2022 : Diffusion individuelle des résultats sur S.I.A.M